

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(03)/ST/33
11 septembre 2003

(03-4794)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Cinquième session
Cancún, 10 - 14 septembre 2003

piliers des négociations, et le caractère sensible du secteur agricole oblige à préserver l'option des sauvegardes spéciales. Nous nous réjouissons de la possibilité de retirer progressivement toutes les formes de soutien des exportations. La Pologne opte pour le droit de tous les Membres de l'OMC à mettre en œuvre et à introduire des instruments de soutien interne relevant des catégories "verte" et "bleue". Nous estimons qu'il est nécessaire aussi de préserver la "clause de paix".

S'agissant de l'**accès aux marchés pour les produits non agricoles**, la délégation polonaise est favorable à l'idée d'une réduction substantielle des droits de douane et à la suppression des crêtes tarifaires. Nous sommes d'avis que les négociations devraient reposer sur une formule arithmétique ambitieuse, car seule une modalité de ce type permettra d'équilibrer les obligations et avantages de tous les Membres de l'OMC.

La Pologne se prononce pour un approfondissement de la libéralisation du **commerce des services**. Les négociations dans ce domaine devraient reposer sur le principe d'une libéralisation graduelle et prendre en compte les objectifs des politiques nationales ainsi que le stade de développement et la taille des économies de toutes les parties à l'AGCS, tant dans l'approche générale